ROUBAIX

LA BOURSE DE COMMERCE

Il paraît que l'ancien accord intervenu entre la Ville et la Chambre de commerce vient d'être modifié.

C'est du moins ce qu'un conseiller municipal aussi bavard qu'indiscret est allé clabauder dans le bureau de rédaction d'une feuille réactionnaire.

Disons en passant que ces indiscrétions commises à propos des travaux des commissions sont sévèrement jugées et qu'elles vont faire l'objet d'une interpellation au Conseil municipal.

Voici les nouvelles dispositions qui auraient été adoptées :

« La Chambre de commerce bâtira la nouvelle Bourse pour son propre compte d'après les plans dressés par M. Thibeau et approuvés par le Conseil municipal. Des 610,000 francs qui lui seront nécessaires, elle empruntera 350,000 francs. Le surplus, soit 250,000 francs, lui sera accordé par la Ville à titre de subvention, à condition que l'édifice fera retour à la Ville au bout de trente ans. A partir de cette époque, la Chambre de commerce paiera à la Ville un loyer annuel de 20,000 francs. »

Cette modification a pour cause le refus d'approbation du projet primitivement adopté, — par le ministère.

En effet, l'autorité supérieure a fait observer, avec juste raison, qu'en vertu des articles 14 et 20 de la loi du 9 avril 1898, les Chambres de commerce doivent se loger elles-mêmes à leurs frais et que les villes ne peuvent être autorisées qu'à leur accorder des subventions.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Ryo-Catteau, un ajusteur, Emile Desgrendel, 41 ans, rue de Tourcoing, 111, a été blessé au médius droit ; 20 jours de repos.

— Chez Paul Delmasure, un magasinier, Gérard Lefebvre, 21 ans, rue du Caire, 17, cité Saint-Henri, s'est donné une entorse du pied droit; 10 jours de repos.

— Chez Gustave Lecaillez, un charcutier, Charles Lesur, 17 ans 1/2, a été brûlé à l'avant-bras gauche ; 10 jours de repos.

— Chez Aug. Lepoutre, un trieur, Lucien Giloteaux, 36 ans, rue Lamartine, 15, à Croix, a été blessé aux reins ; 10 jours de repos.

REUVERSEE PAR LE TRAMWAY

Une jeune fillette, Hélène Rivori, âgée de 15 ans, demeurant quai de Boulogne, 2, a été renversée vendredi soir, vers sept heures, par un tramway, boulevard de la République, au moment où elle traversait la chaussée. La jeune fille a été légèrement blessée au bras droit.

REUNION DE FONCTIONNAIRES

Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche qu'a lieu à l'Hôtel des Pompiers, la réunion des fonctionnaires régis par la loi de 1853 (pensions civiles).

Cette réunion due à l'initiative des groupes roubaisiens des Associations des Agents et Sous-agents, commencera à 10 heures précises du matin

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

La réunion générale aura lieu le lundi 27 juin, à 8 heures et demie du soir, dans la grande salle Lepiat, rue Sébastopol, 37.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; examen des affaires Fabiere, Salomé et Vameek ; compte-rendu financier. Situation de la Ligue ; conférence par M. Merchier, juge de paix à Tourcoing. Sujet : « Les Lois Scélérates ».

Voir à la dernière page les **Occasions extraordinaires** offertes par la **LIQUIDATION** du PALAIS DES NOUVEAUTES, Roubaix.

Au Conservatoire de musique

Voici dans quel ordre auront lieu les concours de fin d'année du Conservatoire de musique :

Mercredi 6 juillet, à onze heures du matin : Deuxième classe et classes préparatoires de solfège (demoiselles). — Mardi 5 juillet, à sept heures et demie du soir : Deuxième classe de solfège adultes et solfège des chanteurs.— Mercredi 6 juillet, à cinq heures : Solfège (garçons). — Jeudi 7 juillet, à sept heures et demie du soir : Première classe de solfège (adultes). — Samedi 9 juillet, à deux heures du soir : Première classe de solfège (demoiselles). — Mardi 12 juillet, à deux heures : Chant (demoiselles) ; à trois heures : Deuxièmes classes de piano. — Mercredi 13 juillet à neuf heures du matin : Première et deuxième classes de violon ; à onze heures et demie du matin : Piano (hommes). — Mercredi 13 juillet à sept heures et demie du soir : Contrebasses à cordes, violoncelles, hautbois et basson, chant (hommes). — Vendredi 15 juillet, à dix heures du matin : Instruments à anches, flûte.— Vendredi 15 juillet, à 2 heures : Premières classes de piano (demoiselles). — Samedi 16 juillet, à sept heures et demie du soir : Piston et trompette, cor, trombone, saxhorn — Dimanche 17 juillet, à sept heures du matin : Classe d'harmonie.

N. B. — Les épreuves de théorie et de dictée auront lieu dans les classes les jours suivants : Solfège (demoiselles) : Classes préparatoires, samedi 2 juillet, 1re classe, à 11 heures et demie ; 2e classe, à midi et à midi et demi — Solfège (garçons) : 2e classe, mercredi 29 juin à cinq heures et demie 1re classe, mercredi 29 juin, à six heures. — Solfège (adultes) : 2e classe, samedi 2 juillet, à sept heures et demie ; classe dite des chanteurs, samedi 2 juillet, à huit heures ; 1re classe, lundi 4 juillet, à sept heures et demie.

Les élèves sont tenus d'assister au concours, sous peine de radiation et sont prévenus qu'ils perdront leur droit de concourir, s'ils ne sont pas présents à l'appel de leur nom. La distribution des prix est fixée au dimanche 24 juillet, à onze heures et demie du matin. La rentrée des classes aura lieu le lundi 3 octobre.

P. S. — Le secrétariat du Conservatoire serait bien aimable de donner les indications qui précèdent à tous les journaux, ainsi que le faisait son regretté prédécesseur. Il est inadmissible qu'un journal seul bénéficie des renseignements intéressant le public.

Les régates internationales

C'est aujourd'hui qu'auront lieu sur le canal du Blanc-Seau, les Grandes Régates Internationales organisées par le Cercle Nautique l'Aviron. C'est à trois heures précises que sera donné le premier départ. Il y aura huit courses classiques et la fête sera terminée par une Grande Course aux Canards.

Concert public

Voici le programme des concerts publics qui seront donnés par la Grande Harmonie, le dimanche 26 juin, au Parc de Barbieux et le jeudi 30 courant, Place de la Liberté.

1. Allegro militaire (XXX). — 2. Eve (J. Massenet). — 3. Récit et Polonaise (soliste M. Fournier) (Weber). — 4. Polonaise de Dimitri (Joncières). — 5. Scherzetto de Rome (Bizet). — 6. Carmen (Bizet). — 7. Marche des Midinettes (Bléman).

Informations et Communications diverses

CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYES DESSINATEURS. — La commission administrative offre un punch fraternel à tous ses adhérents, le dimanche 26 juin, à 5 heures précises de l'après-midi, au local du Syndicat, pour fêter l'anniversaire de la fondation de la Chambre Syndicale.

CE QUE L'ON TROUVE. — Une écolière, Angèle Meiressonne, demeurant 41, rue de la Balance, a trouvé une alliance en or.

— Maria Crépel, demeurant rue du Caire, cité St-Henri II, a trouvé deux clefs qui ont été déposées au 5e arrondissement.

FUNERAILLES. — Les funérailles de M. Fried, adjudant télégraphiste des Pompiers, ont eu lieu hier matin, à 10 heures, au milieu d'une grande affluence d'amis.

De nombreuses couronnes étaient portées par des délégations des sociétés dont le défunt faisait partie.

Dans le cortège l'administration, le conseil municipal et les services municipaux étaient représentés.

Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière.

SOCIETE DES VOYAGEURS ET EMPLOYES DU NORD. — Les adhérents de la Section Roubaisienne sont priés d'assister aux funérailles de M. Eugène Roche, président de la Société, qui auront lieu à Lille, le lundi 27 courant, à 11 heures — Réunion à la gare de Roubaix pour le train de 10 heures 20. Le comité compte que tous les sociétaires se feront un devoir d'y assister.

CONTRAVENTIONS. — Des contraventions ont été relevées pour ivresse, contre Henriette S..., 57 ans, journalière, rue du Moulin-Fagot, cour Saint-Pierre ; pour passage sur un terrain ensemencé et clôturé, contre Henri B..., 14 ans, écolier, Victor J..., 15 ans, bâcleur, Ferdinand M..., 12 ans, journalier et Auguste P..., 15 ans, bâcleur, tous quatre domiciliés à Wattrelos.

AVIS AUX COLOMBOPHILES. — On peut se procurer des bagues en caoutchouc (sans déchet), à 16 fr. le 1.000, prise et plombs, plombs à tiges, boucles à étuis pour la constatation, porte-étuis, paniers d'amateur, timbres en caoutchouc, cartes-postales colombophiles, etc., etc., rue Ollivier-de-Serres, 3, à Roubaix (Nord).

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 25 juin 1904

Naissances. — Rachel Messien, rue Payen, maisons Mulliez, 3. — Arthur Souris, rue Blanchemaille. — Albert Petit, boulevard de Beaurepaire, 300. — Auguste Fichelle, rue de Lille, impasse des Arts, 5. — Marie Decoeyer, boulevard d'Halluin, 29. — Palmyre Supply, rue Blanchemaille.

Décès. — Philomène Depaermentier, 27 ans, coursière, rue de Flandre, 34, cour Dulhoit, 2. — Sophie Decottignies, 51 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Hortense Carpentier, 69 ans, ménagère, rue de la Perche, fort Sion, 45. — Isabelle Parent, 34 ans, ménagère, rue Delespaul, 3. — Georges Lecomte, 3 ans, rue Carpeaux, 19. — Adolphe Hornez, 35 ans, employé d'octroi, rue de Lille, 1re cour Motte Degand, 6. — Maurice Plouvier, 3 ans, rue Favreul, 24. — Marguerite Deffrennes, 2 mois ,rue Blanchemaille.

Allez voir fonctionner
EXPOSITION D'ARRAS
10 MOTEURS
à gaz, gaz pauvre, pétrole et alcool
« EXACT », « CHAMPION », « PHENIX »
CALOIN & MARC, Constructeurs
15, 17, 19, rue Kuhlmann, LILLE
CAZOGENE « EXACT », Nouv. sensationnelle

TOURCOING

LES DONS AUX GREVISTES

Voici la liste des nouveaux dons parvenus samedi matin au Syndicat des tapisseurs :

Mme Hortense Billet, 2 bouteilles de vin. — La Fédération des Syndicats, 500 francs. — Collecte faite parmi les ouvriers de chez Masurel-Leclercq, 5 fr. 50. — M. Emile Castelain, 1 fr. — Quête faite rue de Gand, 2 fr. 50. — M. Dumoulin, une table, valeur 15 fr. — M. Warhem, 2 bouteilles de vin. — M. Henri Lacke, un complet velours. — Mme veuve Callens, une blouse. — Anonyme, 2 crucifix, valeur 3 fr. 50. — Anonyme, 2 kilos de chicorée, une paire de galoches.

UNE AFFAIRE DE FAUSSE MONNAIE

Hier soir, des commerçants de la rue de Lille ont reçu la visite d'un individu qui a prétexté une dépense minime pour leur remettre des fausses pièces de cinquante centimes.

Deux d'entre eux s'en étant aperçus presque aussitôt se sont mis à la recherche de l'individu qu'ils ont rencontré à l'estaminet Cambien-Capart, rue de Lille. Ils ont alors requis un agent. A la vue de celui-ci, l'individu s'est sauvé dans la cour de l'estaminet, où il a été rejoint. C'est un nommé Edouard Pues, 30 ans, tisserand, né à Tourcoing, demeurant à Courtrai.

Au moment de son arrestation, il avait en sa possession sept francs en monnaie de billon et deux pièces fausses de cinquante centimes, à l'effigie de la Semeuse.

Il a été écroué au poste central.

POUR LES GREVISTES

Trois grands bals seront donnés aujourd'hui, dimanche, 26 juin, à six heures du soir, au profit des tapisseurs en grève, chez André Tribout, estaminet de la « Boule d'Or », rue de Roubaix ; chez Juste Droulez, rue Saint-Blaise, et chez Henri Vermesch, rue de Gand, estaminet du « Bout du Monde ».

Prix du cachet, 30 centimes, donnant droit à l'entrée dans les trois bals.

— Le même jour, une soirée chantante, organisée au bénéfice des grévistes, aura lieu chez Debels, rue Houchard, 57.

AU FEU !

Hier soir, vers quatre heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré chez Voogt-Scalbert, cafetier, rue de la Paix.

Le feu avait pris dans la cuisine, sous le poêle. Le plancher flambait déjà lorsqu'on constata le sinistre, que des pompiers eurent vite fait de conjurer, à l'aide de haches et de seaux d'eau.

Les dégâts, couverts par l'assurance, s'élèvent à une cinquantaine de francs.

Nécrologie

L'agent de sûreté, Maurice Scamps, est décédé hier après-midi, à l'âge de 36 ans, des suites d'une maladie de poitrine.

Ancien caporal aux Pompiers de Paris, M. Scamps était entré dans la police municipale à son retour du régiment.

Le défunt laisse une veuve et un garçon âgé de 16 ans.

Remerciements

Dans l'impossibilité où ils se trouvent de répondre individuellement aux nombreuses personnes qui ont bien voulu leur donner un témoignage de sympathie, à l'occasion du décès et lors des funérailles de leur regrettée fillette, M. Maurice Cordier, adjoint au maire de Tourcoing, et Mme Cordier, leur adressent, par la voie du journal, leurs plus vifs remerciements.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 25 juin

Naissances. — Houpline Henri, rue de la Cité, 50. — Wylin Aline, rue du Roilelet, 488. — Delbouvcq Marcelle, rue Marengo, 54.

Publications de mariages. — Deschamps Amand rattacheur, rue Serpentine et Delattre Jeanne, cannetière, rue Serpentine. — Delbois Louis ,journalier à Wavrin et Bourbotte Elise, journalière à Tourcoing. — Desrumaux Albert, cordonnier à Mouvaux et Deruddder Hélène, bobineuse, rue d'Anvers, 44. — Ducoulombier Georges, négociant rue Dervaux, 16 et Deconinck Germaine sans profession, rue du Haze, 75. — Hof Léon, débourreur rue des Flandres, 30 et Devisch Lucie, bobineuse, rue des Flandres. — Lecroart Alphonse, porteur de pain, rue de Menin, 133 et Debacker Germaine, soigneuse, rue du Triangle, 1. — Leman Désiré, mécanicien, rue de Verdun et Ryckaert Marie, fuseautière ,rue Duguay-Trouin, 1. — Loustouneau Frédéric, à Paris et Delahaye Léontine, couturière à Lille. — Gaudron Albert, homme de peine, rue du Bois et Leclercq Sidonie, retordeuse, rue du Clinquet, 70. — Vandeivoestyne Henri, peintre à Wervicq et Sénéchal Marie, servante, rue Motte.— Vanovertvelt Emile, ouvrier de fabrique à Mouscron et Plasman Marie ,servante, rue Gaspard.

Décès. — Holvoé Barbe, 66 ans, rue de Cassel, 11. — Delbecq Jeanne, 7 mois, rue de l'Epidème.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

AVIS AUX ANCIENS COMBATTANTS. — La Société des combattants de 1870-71 de Croix, établie chez All. Laurent, rue de Lille, fait appel aux anciens combattants de Croix-Wasquehal, Fiers, Breucq et des environs, pour faire partie de la Société. Ceux qui voudraient être membres de la dite société sont informés que les réunions se font tous les 1er dimanches du mois. La société s'occupe actuellement d'obtenir la médaille commémorative de 1870-71.

Renouvellement du président et du vice-président et de la commission.

LA RETRAITE. — A l'occasion de la ducasse du quartier Saint-Pierre, permission générale de deux heures est accordée à tous les débitants de la commune, le dimanche 26 juin courant.

HARMONIE MUNICIPALE. — Les sociétaires sont avisés qu'il n'y aura pas de répétition aujourd'hui dimanche 26 juin et sont priés de se trouver au local à 1 heure et demie précises pour se rendre au festival d'Hem.

UNION CHORALE.—Réunion au locale à 1 heure et demie précises pour le festival d'Hem.

LANNOY

REUNION DE COMMISSIONS. — Les diverses commissions municipales se réuniront mardi à 8 heures du soir, à la mairie, pour la question du budget.

ETAT-CIVIL. — Du 25 juin. — *Naissance.* — Louis Deplechin, rue de Roubaix.

Savon du Congo Blancheur du Teint

LILLE

ACCIDENTS DE VOITURES

Samedi, vers 10 heures du matin, un camion lourdement chargé de récipients, contenant des eaux grasses, appartenant au sieur Hardy, demeurant à Noyelles, traversait la rue de Béthune, lorsqu'une des roues se disloqua.

Le véhicule ayant été de ce fait immobilisé sur la voie des tramways, la circulation de ces derniers fut interrompue pendant environ une demi-heure.

— Samedi matin,vers 9 heures,un camion chargé de futailles, conduit par M. Delcouchy, domestique chez M. Descamps, négociant à Seclin, descendait la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons et se dirigeait vers la gare, lorsqu'arrivé à l'angle de la rue de Tournai, la roue accrocha un mât-réclame dressé près du trottoir.

Le mât s'abattit et la boule qui ornait le faîte fut projetée dans la vitrine du café tenu par M. Gamelin.

La glace extérieure, d'une valeur de 300 francs, a été brisée.

Aucune personne ne fut blessée, fort heureusement.

UN MARI BRUTAL

Le sieur Mortier Emile, 31 ans, chiffonnier, demeurant faubourg des Postes, au cours d'une discussion avec sa femme, lui démontra, par des arguments... frappants, que « la raison du plus fort est toujours la meilleure ».

Mais, en l'espèce, il n'eut pas le dernier mot, car sa moitié ayant porté plainte contre lui, il se vit dresser procès-verbal pour coups et blessures.

LE BANQUET CHARLES BARROIS

Ainsi que nous l'avions annoncé, les membres de l'Université de l'Etat ont offert, samedi soir, à l'Hôtel Delannoy, à M. Ch. Barrois, un banquet intime pour célébrer son élection à l'Académie des Sciences.

Cent-vingt convives environ, appartenant pour la plupart à l'Université et aux sociétés scientifiques y ont participé.

Parmi l'assistance, signalons : MM. Lyon, recteur de l'Académie ; Gosselet, doyen honoraire de la Faculté des Sciences ; Aug. professeur à la Sorbonne ; Lohest, membre de l'Académie des Sciences de Belgique ; Forir, professeur à l'Université de Liège ; MM. Vandenberghe et Rigaut, membres de la Société des Sciences de Lille ; Ladrière, vice-président de la Société de Géologie ; MM. les doyens et la plupart des professeurs et préparateurs de l'Université de Lille ; MM. Carpentier, président de l'Association des Amis de l'Université ; Froussart, président de l'Association des Etudiants de l'Etat ; Bonte et Delaune, députés du Nord ; Delesalle, maire de Lille ; Cointrelle et Danchin, adjoints, etc...

Au dessert, des discours ont été prononcés par MM. Damien, doyen de la Faculté des Sciences qui, après avoir excusé M. le professeur Baudry, empêché d'assister à la réunion, a rendu hommage aux éminentes qualités qui caractérisent le héros de la fête ; Gosselet, qui a retracé la carrière scientifique de M. Ch. Barrois dont il fut le professeur ; Ch. Delesalle, maire, qui a dit la part que prenait la ville de Lille à la distinction méritée qui honorait l'un de ses enfants ; Delaune, au nom des Amis de l'Université ; Lohest, au nom des Amis de l'Université belge ; Malaquin, représentant les anciens élèves de M. Ch. Barrois ; Froussart, comme porte-parole des Etudiants de l'Etat.

M. Lyon, recteur, a également félicité M. Barrois d'être le premier universitaire de province admis à l'Institut.

Il a fait ressortir que l'honneur conféré à M. Ch. Barrois rejaillit sur l'Université de Lille tout entière.

Le nouvel académicien, visiblement très ému, s'est montré très touché de la vive sympathie que tous ses collègues et amis lui témoignaient.

Il eut un mot aimable pour chacun d'eux et remercia tout spécialement M. Gosselet, son vénéré maître, que tous avaient voulu associer à son triomphe.

Le banquet s'est terminé à dix heures et demie.

M.

C'est un vrai luxe que de pouvoir porter du beau linge, bien blanc et bien suave. Le **Sunlight Savon** réalise ce luxe.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SECLIN

UN DERAILLEMENT

Hier après-midi, le train de voyageurs venant de Douai et entrant en gare de Seclin,à quatre heures et demie, a dû subir un retard d'une demi-heure à cause d'un déraillement de deux wagons de marchandises qui obstruaient la voie à une centaine de mètres de la gare.

Le train de voyageurs dût faire diverses manœuvres en gare avant de repartir sur Wattignies.

Dans la soirée, la voie fut déblayée.

TEMPLEUVE

UNE AFFAIRE BIZARRE. — Nous parlions récemment sous ce titre de l'arrestation d'un sieur Lestienne qui s'était introduit dans les dortoirs de l'école libre et de l'hospice.

M. Delalé, juge d'instruction, qui avait chargé M. le docteur Dutilleul d'examiner Lestienne, a reçu hier le rapport médical qui conclut à une responsabilité très atténuée. Il a décidé en conséquence de ne poursuivre Lestienne que pour violation de domicile.

L'affaire viendra devant le tribunal correctionnel à l'audience du 11 juillet.

LA MADELEINE

DISPARITION DE BIJOUX. — Une femme Demilde, habitant rue Saint-Victor, et vivant en concubinage, fut délaissée par cet ami, lequel, en partant, lui enleva la montre et la chaîne en argent, une broche et des boucles d'oreilles.

Un sieur Desmedt a été arrêté au Mont-de-Piété au moment où il engageait les bijoux.

Il serait, paraît-il, l'époux de la femme Demilde, mais il a été l'intermédiaire du véritable voleur.

Il a été maintenu à la disposition de M. le commissaire de police du 4e arrondissement de Lille.

DISTINCTION HONORIFIQUE. — M. Taisne, secrétaire de la mairie, vient de recevoir une médaille de bronze, en récompense des services apportés à la protection de l'enfance.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL

LES TISSERANDS. — Mercredi matin, à 9 heures, viendront devant la justice de paix les affaires des tisserands Potteuw, Hilde et Pottié, contre M. Rauwel, fabricant de torchons. C'est Me Brackers-d'Hugo, de Lille, qui plaidera contre les tisserands, victimes d'une vengeance patronale, à la suite des élections.

FRAUDE. — Un belge, domestique aux Montagnes Russes, Lapere, passait dans la nuit de mercredi à jeudi devant le poste des douanes d'Ypres. Le préposé Larenger le saisit et, le fouillant, trouva sur lui 48 jeux de cartes belges.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

LES INCENDIES DE DENAIN ET DE MASTAING

Les jeunes Henri Lévêque, 11 ans, Joseph Pique, 10 ans, qui avaient été arrêtés à la suite de l'incendie du magasin à fourrages de la Compagnie d'Anzin, ont comparu hier devant le juge d'instruction.

Ils ont raconté ce qu'on savait déjà : à savoir que c'est en allumant une cigarette, qu'ils avaient par mégarde mis le feu au foin.

En raison de leur jeune âge, ils ont été remis en liberté provisoire.

— Le nommé Caulier, qui, nous l'avons dit, avait été inculpé dans l'affaire d'incendie d'une meule, à Mastaing, a également été interrogé hier.

Il a nié formellement être l'auteur du fait qui lui était attribué.

ACCIDENT DE VOITURE. — Le break de M. Crépin, d'Aubry, conduit par le cocher Hoste, quittait la gare, vers onze heures, quand l'essieu se brisa, et le véhicule versa.

Le cocher, projeté sur le sol, eut l'épaule démise. Les voyageurs n'avaient eu que quelques contusions légères.

Le docteur Lambert donna ses soins au blessé, qui fut transporté en voiture de place au domicile de ses maîtres.

QUIEVRECHAIN

VOL DE METAUX. — Une enquête est ouverte au sujet de vols de diverses pièces de cuivre, commis depuis un certain temps, à l'établissement Ruelle.

Une dénonciation, qui avait servi de base à une perquisition chez un ouvrier, a été reconnue non fondée.

FLINES-LEZ-MORTAGNE

UN SATYRE. — Une fillette de 13 ans, D... S..., demeurant au hameau de Rouillon, fut rencontrée, dans l'après-midi, sur la route de Légies, par un inconnu qui, après lui avoir offert quelque menue monnaie, l'empoigna à la gorge, la terrassa, la fouilla et chercha à se livrer sur elle à des attouchements obscènes.

Devant les cris de la victime, l'odieux personnage s'enfuit cependant et traversa la frontière

Une enquête est ouverte.

RAISMES

ACHARNEE A MOURIR. — La femme X... avait, dans un accès de fièvre, tenté de se pendre.

N'ayant pas réussi, elle se porta un coup de couteau dans la poitrine.

Le docteur Descamps a été appelé à donner ses soins à la désespérée, dont l'état serait heureusement peu grave.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FLERS-EN-ESCREBIEUX

LES COURAGEUX. — Le jeune Henri Bar, 4 ans, fils d'un boucher de Pont-de-la-Deûle, en jouant, est tombé dans le courant du Marais.

Il doit la vie à un courageux citoyen, Victor Costenoble, charpentier de bateaux à Fiers, qui, témoin de cet accident, s'est aussitôt précipité à son secours et a réussi à le sauver.

SIN-LE-NOBLE

VOL MYSTERIEUX. — Le citoyen Louis Caudron, mineur à la fosse Gayant, est allé à la gendarmerie déposer une plainte à la suite d'un vol dont il aurait été victime.

Ayant touché sa quinzaine mercredi, ainsi que celle de quatre de ses camarades, il cacha cet argent — 327 fr. 40 — dans le fournil attenant à son habitation, car il n'avait pu rentrer chez lui, la porte étant close. Puis, il s'en alla passer le reste de la soirée dans un estaminet.

Louis Caudron, à son retour, constata la disparition de son argent, et il n'eut alors d'autre ressource que d'aller conter sa mésaventure à la gendarmerie, qui a ouvert une enquête sur ce vol mystérieux.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

TOMBEE DANS L'EAU BOUILLANTE. — Mme Lambert, ménagère, demeurant à Samer, venait de poser près du poêle un chaudron d'eau bouillante, quand tout à coup sa petite fille, Louise, âgée de deux ans, vint à trébucher et culbuta dans le récipient. Malgré les soins énergiques dont l'enfant fut entourée aussitôt, la pauvre petite est morte le lendemain.

VOLS. — Un vol avec effraction et escalade a été commis, ces jours derniers, chez M. Cardon-Rémy, savonnier, demeurant à Aix-Noulette. Après avoir brisé une palissade de clôture, les malfaiteurs se sont introduits dans la cour de la fabrique et, après avoir fait sauter le cadenas du poulailler, ont enlevé toute la volaille qu'il renfermait. Les auteurs de ce vol sont activement recherchés.

MAUVAISE PLAISANTERIE. — Quelques mauvais plaisants se sont amusés à détacher des génisses au piquet dans un champ appartenant à M. Gustave Flamment, cultivateur à Brias. Non contents de cela, ils ont coupé la queue d'une vache qui se trouvait également dans la pâture. Ce fait cause à M. Flamment un préjudice de 100 francs au moins.

EVADE DU DEPOT DE MENDICITE. — Ces jours derniers, un militaire, nommé Albert Carpentier, de Pernes-en-Artois, était arrêté pour vagabondage et écroué provisoirement au dépôt de mendicité d'Arras en attendant son transfert dans un bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Carpentier fut envoyé avec les co-détenus du dépôt casser des cailloux sur un chantier aux abords de la ville ; c'est alors que, trompant la surveillance du gardien, il s'est évadé. Il est activement recherché ; nul doute qu'il sera réincarcéré sous peu.

BETHUNE

UN HOMME DANS LE CANAL. — Vendredi, vers quatre heures de l'après-midi, un sieur Jules Hubert, de Bruay, âgé de 60 ans, est tombé dans le canal à environ 100 mètres de la gare d'eau. Heureusement pour lui qu'il fut aperçu par des promeneurs qui appelèrent au secours. A leurs cris, trois mariniers, qui se trouvaient à l'estaminet Marescaux et dont nous regrettons de ne pas connaître les noms, accoururent porter secours au malheureux qu'ils parvinrent à repêcher. Il fallut des soins énergiques pour le rappeler à la vie, car il était resté dans l'eau relativement un assez grand laps de temps.

L'infortuné vieillard fut transporté à l'hôpital où les soins nécessaires lui furent prodigués. A l'heure actuelle, ses jours sont hors de danger.

LENS

EXPLOITS D'APACHES. — Le complice de Monchaux dans l'agression, dont nous avons parlé hier, a été arrêté hier matin sur la Grand'Place. C'est bien, comme nous l'avons dit, un nommé Arsène Desjardins, qui, le coup fait, s'était réfugié chez son frère habitant Oignies ; il était revenu à Lens en apprenant l'arrestation de son « aminche ».

Il a donné les détails suivants sur l'affaire : Après que Monchaux eut renversé M. Guilbaut, il le somma de lui donner son portemonnaie en le menaçant de le tuer, s'il ne s'exécutait pas assez vite. La victime ayant donné son portemonnaie, il le passa à Desjardins, puis tous deux prirent la fuite.

En route, Desjardins rendit le portemonnaie à Monchaux qui lui octroya sa « part de prise », soit quatre francs. Ils se séparèrent alors ; on sait le reste ; Monchaux se faisait arrêter peu de temps après.

Contrairement à ce qu'on a pu dire, M. Guilbaut n'a pas été frappé à coups de couteau ; c'est en tombant sur le bord du trottoir qu'il s'est fait des plaies pénétrantes assez semblables aux blessures produites par une lame tranchante.

C'est du reste un simple détail, M. Guilbaut n'en a pas moins été copieusement « arrangé ». Lens n'a plus désormais rien à envier à la capitale ; nous avons maintenant nos Apaches. Espérons qu'ils ne feront pas école.

COMPAREZ
L'Excellent VIN de BANYULS - TRILLES
avec n'importe quel apéritif et principalement avec ceux qui sont l'objet de réclames les plus tapageuses.
Le BANYULS — TRILLES est soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA.
C'est pour cela qu'il est chaleureusement recommandé par MM. les Médecins aussi bien aux Femmes et aux Enfants qu'aux Hommes.
On le trouve dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Epiceries et chez les Entrepositaires.
EXIGER L'ETIQUETTE SUR LA BOUTEILLE

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 25 juin 1904

CONTRAVENTION A LA POLICE DES TRAMWAYS. — Sous ce titre, nous avons annoncé hier, que le 26 avril dernier, sur la ligne de tramway de Lille à Haubourdin, un messager, Louis Jacob, 52 ans, conduisait tranquillement sa voiture,quand à un certain moment, il voulut traverser la voie, pour se diriger vers Sequedin.

Un car électrique qui arrivait à cet instant, prit en écharpe la calandre, lui occasionnant des dégâts matériels sans importance.

De ce fait, procès-verbal, pour infraction à la police des tramways fut dressé contre Jacob. Plusieurs témoins ont été entendus, afin d'établir les responsabilités. Les employés du tramway, affirment avoir signalé leur arrivée avant le changement de direction opéré par Jacob.

Le messager, au contraire, prétend n'avoir rien entendu des appels faits pour le prévenir ; plusieurs voyageurs du car, affirment également qu'aucun signal n'a été fait.

Me de Lauwereyns avait défendu le prévenu. Sur réquisitoire de M. Vérin, juge suppléant au ministère public, l'affaire avait été mise en délibéré.

A l'ouverture de l'audience d'hier, le tribunal a relaxé, Jacob des fins de la poursuite, sans dépens. Voilà une belle leçon pour la compagnie.

LILLE LA NUIT. — La rue des Etaques à Lille, a été le théâtre, il y a quelques jours, d'une affaire de coups. Un sieur Gustave Lacroix, accompagné de sa femme née Amélie Kindt et de son beau-frère Flescy se sont pris de querelle avec une fille soumise, Augustine Lefranc. Lacroix adressa quelques mots, plutôt vifs à la belle fille.

La femme Amélie Kindt, lui aurait alors demandé de bien vouloir l'embrasser ,ce à quoi la fille Lefranc répondit « qu'elle n'embrassait pas les dames». Des mots, lancés sur un ton goualleur, on en passa aux arguments frappants ; Lacroix ainsi que sa famille firent pleuvoir sur la fille Lefranc une grêle de coups, sans en épargner une autre fille soumise, Jeanne Sagot, qui assistait à cette scène.

Les inculpés sont mal notés et leur casier judiciaire est orné de 5 ou 6 condamnations. En conséquence le Tribunal condamne Gustave Lacroix et sa femme Amélie Kindt en un mois d'emprisonnement, Gustave Flescy à 3 jours, tous trois par défaut.

GARE A LA RELEGATION. — Le 20 juin dernier, Charles Veys, 20 ans, se présentait chez M. Decleroq, loueur de vélos, boulevard de la Liberté et prenait en location une « bécane » pour aller faire une promenade pendant quelques heures.

Le journée passa sans que Veys donne signe de vie. Pris de soupçons sur les intentions de son client, le propriétaire du vélo déposa une plainte et des recherches furent entreprises pour retrouver le voleur.

Arrêté, Veys déclara, avoir engagé la «bécanne» au Mont-de-Piété pour la somme de 25 francs.

Pour cette escroquerie Charles Veys, qui a déjà encouru une condamnation à 3 mois et 1 jour de prison avec sursis, s'entend infliger à nouveau la même peine avec 25 fr. d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — J. R..., 30 ans, pointeur, chez M. Binet ,peigneur à Tourcoing, était chargé de constater et noter les entrées et les sorties des ouvriers de l'établissement.

Depuis quelque temps, R.. portait comme présent, des ouvriers qui ne venaient pas travailler, et, le jour de la paie arrivé, il « empochait le salaire de ces prétendues présences.

Le prévenu comparaît, M. Blond, par ce nouveau genre d'escroquerie s'élève à environ 800 francs, qui ont été du reste, partiellement remboursés.

Deux mois de prison avec sursis à l'employé infidèle.

— Un manouvrier, Eugène G..., 30 ans, demeurant à Lille, passait le 1er juin, rue du Long-Pot, en complet état d'ivresse. Invité par un agent, à rentrer tranquillement chez lui, — cette leçon de morale ne lui plut pas — et au lieu de suivre sagement ces bons conseils, se livra sur le représentant de l'autorité à des outrages et rébellion. Pour sa désobéissance, G... s'entend condamner à 3 jours avec sursis et 5 fr. d'amende pour ivresse.

— Léocadie Boucknoghe, 52 ans, ménagère à Roubaix, 3 jours de prison pour outrages à l'agent Duront, de Roubaix ; de plus, 5 fr. d'amende pour ivresse.

— 3 jours de prison avec sursis et 500 fr. d'amende, à Jules Deman, 31 ans, tisserand à Tourcoing, pour avoir été surpris le 23 juin, porteur de 2 kilos 500 de café, sans s'être muni d'un passavant.

L'inculpé revenait de chez ses parents, qui tiennent une épicerie à Tourcoing, où il avait acheté la marchandise.

— L. L..., 45 ans, demeurant rue St-André, 7, à Lille, est inculpé de vol de mesures en étain, dans l'estaminet Flaert, rue de Belle-Vue, à Fives, et de rébellion à l'agent Algiaeve, qui voulait l'arrêter.

Pour ces deux méfaits, L... est condamné à 10 jours de prison. Il est en état de récidive, toujours pour les mêmes faits.

— Henri Duhamel, ouvrier agricole, d'Halluin, un mois de prison pour coups.

— Une soigneuse, Marie-Colette, Van Acker, 23 ans, demeurant à Mouscron, expulsée de France a été arrêtée à Roubaix.

Pour cette infraction, elle s'entend infliger 1 mois de prison.

— Le 22 juin, Henri Puype, 18 ans, teinturier à Comines (France), était arrêté porteur de 2 kilos de café, représentant une valeur de 12 francs.

Poursuivi pour contrebande, il est condamné à 3 jours de prison avec sursis et 500 fr. d'amende.

Le " Journal Officiel "

LE VOTE DE NOS SENATEURS

Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais sur la motion préjudicielle de M. Ponthier de Chamaillard, tendant à décider qu'il n'y a pas lieu de passer à la discussion générale du projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste :

Tous nos sénateurs ont voté *contre*, à l'exception de M. Claeys, qui s'est abstenu, et de MM. Potié et Trystram, absents par congé.

Le Sénat a rejeté par 183 contre 68.

Sur la motion de M. Halgan, tendant à ajourner jusqu'à la prochaine session extraordinaire le projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement :

Tous nos sénateurs ont voté *contre*, à l'exception de M. Boudenoot, qui s'est abstenu, et de MM. Potié et Trystram, absents par congé.

Le Sénat a repoussé par 194 contre 42.

Sur la motion de M. Riou, t